

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT - REGION DE LA  
GUADELOUPE  
\*\*\*\*\*

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE  
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
DE GUADELOUPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

Séance du : **04 avril 2023**  
Première convocation : **24 mars 2023**  
Deuxième convocation : **30 mars 2023**  
Membres en exercice : **28**

**DELIBERATION N°CS2023-04-33/2  
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2021 :  
TERRITOIRE DE VIEUX-FORT, VIEUX-HABITANTS ET BOUILLANTE**

L'an deux-mille vingt-trois, le quatre avril, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Président du Syndicat.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES
1	M. Ary CHALUS			X	
2	M. Jean-Louis FRANCISQUE	X			
3	Madame Sylvie GUSTAVE dit DUFLO			X	
4	M. David MONTOUT			X	
5	M. Guy LOSBAR			X	
6	M. Ferdy LOUISY			X	
7	M. Jean-Philippe COURTOIS			X	
8	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE	X			
9	M. Henri YACOU	X			
10	M. Adrien BARON			X	
11	M. Camille ELIZABETH	X			
12	M. Philippe DEZAC			X	
13	M. Eric LATCHOUMANIN	X			
14	M. Emmery BEAUPERTHUY			X	
15	Mme Myriam BROSIUS	X			
16	Mme Nicole SINIVASSIN	X			
17	M. Fabert MICHELY	X			
18	M. Justin DESSOUT			X	
19	Mme Maddly GARGAR	X			
20	M. Didier MERIDAN	X			
21	M. Jean BARDAIL	X			
22	M. Edouard DELTA	X			
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN				A donné procuration à M. le Président
24	M. Blaise MORNAL			X	
25	M. Thierry ABELLI			X	
26	M. Héric ANDRE		X		
27	M. Alain LEON	X			
28	M. Jules OTTO			X	
	M. Jean-Claude MALO, Président de la CoS			X	

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, si, après une première convocation régulièrement faite le quorum n'est pas atteint, le Comité syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Madame Maddly GARGAR est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**LE COMITE SYNDICAL**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU les statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2021-09-001/1 du 1<sup>er</sup> septembre 2021 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU l'avis favorable de la Commission de surveillance réunie le 27 mars 2023
- VU le rapport annuel du délégataire du service public d'eau potable 2021, relatif au territoire de Vieux-Fort, Vieux-Habitants et Bouillante présenté en annexe.

**Considérant** que conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des services.

**Considérant** que ce rapport est soumis à l'examen de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

**Le Comité syndical,**

**Où le rapport du Président**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE :**

VOTE : NOMBRE DE VOIX :14		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

**ARTICLE 1 : DE PRENRDE ACTE** du rapport annuel du délégataire du service public de l'eau potable relatif au territoire de Vieux-Fort, Vieux-Habitants et Bouillante.

**ARTICLE 2 : DE DONNER** à Monsieur le Président tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération ;

**ARTICLE 3 :** Le Président et l'Agent comptable du SMGEAG seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,  
**Le Président du SMGEAG,**

**Jean-Louis FRANCISQUE**

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

971-903001121-20230516-1-DE

Réception par le préfet : 15-05-2023

Publication le : 17-05-2023



**SMGEAG**

Syndicat Mixte de Gestion  
de l'Eau et de l'Assainissement  
de Guadeloupe



CAGSC EAU POTABLE – Eau Potable

**2021**

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



**saur**  
Guadeloupe

PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.





## Table des matières

<b>EDITORIAL:</b> .....	<b>4</b>
<b>L'ESSENTIEL DE L'ANNEE</b> .....	<b>5</b>
LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE .....	6
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES .....	7
LES TEMPS FORTS ET PRINCIPAUX TRAVAUX DE CETTE ANNEE .....	8
La situation administrative des ouvrages de prélèvement .....	8
L'usine de production de Vanibel .....	8
<b>LE CONTRAT</b> .....	<b>10</b>
LA VIE DE VOTRE CONTRAT .....	11
Les avenants du contrat .....	11
Les conventions du contrat .....	11
<b>PRESENTATION DE L'ENTREPRISE</b> .....	<b>12</b>
PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR GUADELOUPE .....	13
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU .....	14
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT .....	17
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE</b> .....	<b>19</b>
VOTRE PATRIMOINE .....	20
LE RESEAU .....	20
Répartition par matériau .....	20
Répartition par diamètre .....	20
LES COMPTEURS .....	21
<b>LE SERVICE AUX USAGERS</b> .....	<b>22</b>
VOS BRANCHEMENTS .....	23
LES VOLUMES CONSOMMES .....	23
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS .....	23
TARIF AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022 POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3 .....	24
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE</b> .....	<b>25</b>
CAPACITE DE STOCKAGE .....	26
LE RENDEMENT DE RESEAU .....	26
L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP) .....	27
L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC) .....	27
L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC) .....	27
LA CONSOMMATION ENERGETIQUE .....	27
<b>LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE</b> .....	<b>28</b>
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES (CAP) EN 2021 .....	29
L'EAU TRAITEE (TTP) .....	29
CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE (UDI) .....	29
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	<b>30</b>
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007 .....	31
<b>LES INTERVENTIONS REALISEES</b> .....	<b>34</b>
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION .....	35
Mise en sécurité de nos réservoirs .....	35
L'Origine des fuites .....	35
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE .....	35



<b>LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION .....</b>	<b>37</b>
LES OUVRAGES DE PRELEVEMENT .....	38
LES UNITES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE .....	38
LES STATIONS DE POMPAGE .....	39
LES RESERVOIRS.....	39
LES RESEAUX.....	41
<b>LE CARE .....</b>	<b>59</b>
LE CARE .....	60
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE .....	61
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques .....	61
<b>ANNEXES.....</b>	<b>65</b>
<b>ATTESTATIONS D'ASSURANCES.....</b>	<b>66</b>
ATTESTATIONS D'ASSURANCES .....	67
Attestation Dommages aux Biens .....	67
Responsabilité civile .....	68
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	69
Attestation Tous risques chantiers .....	72
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE .....</b>	<b>73</b>
LE PATRIMOINE DE SERVICE .....	74
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes .....	74
Les installations de production .....	74
Les ouvrages de stockage .....	74
Installations de surpression .....	75
Le réseau .....	75
Les équipements de réseau .....	77
Les compteurs .....	81
<b>LE SERVICE AUX USAGERS .....</b>	<b>82</b>
LA GESTION CLIENTELE .....	83
LA FACTURE 120 M <sup>3</sup> .....	87
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU .....	89
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE .....</b>	<b>98</b>
LES VOLUMES D'EAU .....	99
LES INDICATEURS .....	101
CONSUMMATION D'ENERGIE .....	106
CONSUMMATION DE REACTIFS .....	106
<b>LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE.....</b>	<b>107</b>
L'EAU BRUTE (CAP) .....	108
L'EAU TRAITEE (TTP) .....	108
L'EAU DISTRIBUEE (UDI).....	109
SYNTHESE .....	110
NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE .....	112
METABOLITES DE PESTICIDES.....	114
NITRATES .....	115
MANGANESE .....	115
CVM .....	116
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>117</b>
LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE : .....	118





DETAIL DE P108.3 : INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU : .....	122
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE .....	123
<b>LES INTERVENTIONS REALISEES .....</b>	<b>124</b>
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION .....	125
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE .....	139
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT .....	142
LE BILAN DU RENOUVELLEMENT .....	144
<b>ANNEXES COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>147</b>
<b>LE GLOSSAIRE .....</b>	<b>148</b>
<b>LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....</b>	<b>148</b>



## EDITORIAL:



*Monsieur le Président,*

*Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.*

*Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'assainissement et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.*

*Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'assainissement, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégalement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégué constitue le socle de notre engagement.*

*L'année 2021 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.*

*Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.*

*La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'assainissement, pour le bien de tous.*

*Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.*

**Patrick Blethon**  
Président Exécutif de Saur



**Nicolas TOUZET**

*Le Directeur Territorial – SAUR Guadeloupe*

*« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »*

*Etabli par le CPO : le 20/07/2022*

*Approuvé par la Direction Territoriale - : le 20/07/2022*





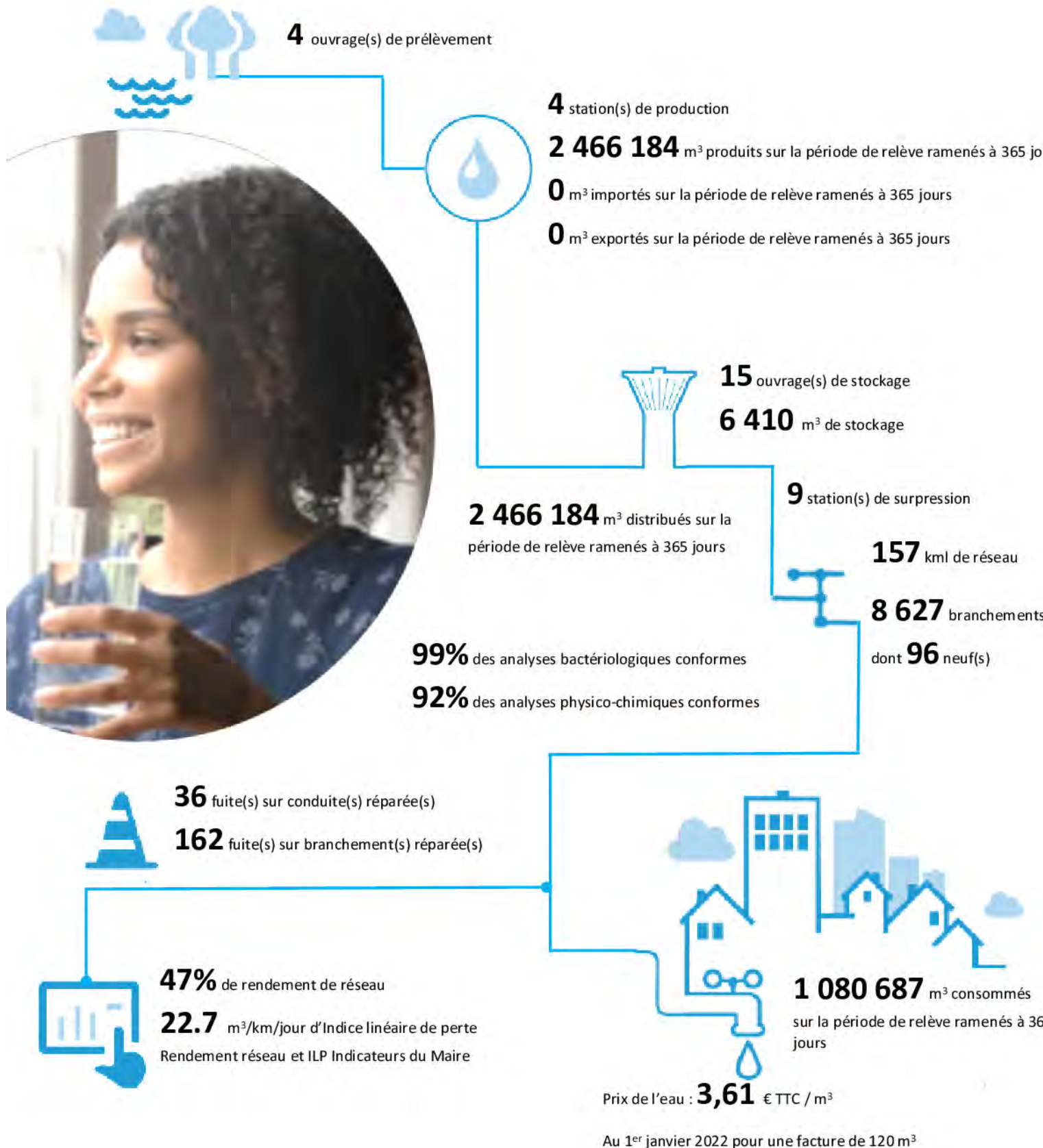
1.

## L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres  
clés de l'année d'exercice*



## LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE



## COMPARATIF DES CHIFFRES CLES

	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit sur la période de relève ramenée à 365 jours (m <sup>3</sup> )	2 688 676	2 466 184	-8.3%
Volume importé sur la période de relève ramenée à 365 jours (m <sup>3</sup> )	0	0	-
Volume exporté sur la période de relève ramenée à 365 jours (m <sup>3</sup> )	0	0	-
Volume distribué sur la période de relève ramenée à 365 jours (m <sup>3</sup> )	2 688 676	2 466 184	-8.3%
Volume consommé sur la période de relève ramenée à 365 jours (m <sup>3</sup> )	1 076 891	1 080 687	0.4%
Rendement de réseau (%)	43%	47%	11.1%
Indice linéaire de perte (m <sup>3</sup> /km/jour)	27.3	22.7	-16.7%
Linéaire de réseau (kml)	155.713	156.872	0.7%
Nombre de branchement	8 563	8 627	0.7%
Taux d'analyses bactériologiques conformes (%)	99%	99%	0.0%
Taux d'analyses physico-chimiques conformes (%)	99%	92%	-7.1%
Nombre de fuite sur conduite réparée	91	36	-60.4%
Nombre de fuite sur branchement réparée	192	162	-15.6%
Prix de l'eau au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année suivante pour une facture de 120 m <sup>3</sup> (€ TTC / m <sup>3</sup> )	3.21 €	3.61 €	12.4%



Prise d'eau de Trou à Diable





## LES TEMPS FORTS ET PRINCIPAUX TRAVAUX DE CETTE ANNEE

### **La situation administrative des ouvrages de prélèvement**

Nous avons été informés des projets de mise en demeure des ouvrages de prélèvements de notre périmètre. Nous n'avons pas obtenu en réunion du comité de pilotage du contrat de la DSP (COPIL) d'information suffisante sur le traitement de ce dossier par la CAGSC. Nous attirons l'attention sur la situation particulière de l'unique ressource de Vieux-Fort pour laquelle le projet d'arrêté prévoit la fermeture alors qu'il n'existe pas d'alternative à l'alimentation de ce territoire. Cette situation peut être préjudiciable à l'obtention de subvention pour l'amélioration des infrastructures.

### **L'usine de production de Vanibel**

Les travaux de modernisation de l'usine de Mont-Val à Baillif prévoyait la fermeture de la production de Vanibel le neuf à fin 2017. La fermeture n'est à ce jour pas effective. Nous avons transmis au maître d'ouvrage lors de session de travail dédié les éléments permettant de chiffrer l'impact financier de la fermeture du site au regard du contrat de DSP en cours. Nous demeurons sans réponse. Le contrat ne prévoit aucun renouvellement des équipements du site. La fermeture de l'installation avait été prise en compte dans le programme de renouvellement contractuel.

### **02/09/2021 : chute de pierre à Trou à Diable :**

Un bloc imposant s'est écrasé sur le chemin d'exploitation du captage de Trou à Diable sans faire de blessés. Cela a nécessité l'intervention d'une équipe spécialisée :





**10/09/2021 : accident de la route** : un véhicule est venu percuter la station de pompage de Malendure créant de légers dégâts sur le bâtiment :







2.

## LE CONTRAT

*Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation*





## LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat CAGSC EAU POTABLE est délégué à SAUR GUADELOUPE dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 24 septembre 2018, arrivera à échéance le 24 septembre 2033.

### Les avenants du contrat

- **Avenant N°1** : Transfert du contrat de C.A.G.S.C. au S.M.G.E.A.G. : **21/12/2021**

### Les conventions du contrat

- **Convention de mandat** pour la perception de la « PART COLLECTIVITE » par le délégataire sur territoire des communes de BOUILLANTE, VIEUX-HABITANTS et VIEUX-FORT : **21/12/2021**

## LA PROXIMITÉ

Écouter et agir  
en conséquence

## LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible  
et faire primer le collectif

## LA TRANSPARENCE

Partager l'information  
et travailler en confiance

## LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif  
et toujours à l'écoute du client

## LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer  
ses décisions

## LE PRAGMATISME

Apporter des solutions  
simples et efficaces



## LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

## LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

## LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

## LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

## LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

## LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.

SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDS

LES ÉQUIPES  
PRESENTATION DE  
L'ENTREPRISE

SAUR GUADELOUPE, une  
organisation et une métho







## PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR GUADELOUPE

La société SAUR GUADELOUPE, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à 11 Directions Régionales (DR), 1 Centre de Service Permanent (CSP), 23 Directions d'Exploitations (DEX), 23 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO) composées de 60 AGENCES qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction d'exploitation** ET le **Centre de Pilotage Opérationnel** regroupe l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

### NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

## NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISE DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS REEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.







## PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

LE MEILLEUR DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITE ET DE L'INDUSTRIE.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

SAUR GUADELOUPE innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

Grâce à ce partenariat, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires et nous créons de nouveaux services pour mieux préserver la ressource en eau, le patrimoine et l'environnement afin de répondre aux 4 grands enjeux de la politique de l'eau.

➔ 4 enjeux : des solutions innovantes



## ENJEU 1 GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE - EMI

① MAITRISER ET SURVEILLER VOTRE RESSOURCE EN EAU

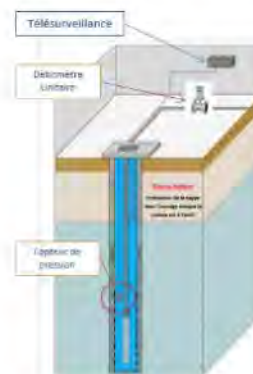
Les données issues des ouvrages de production (puits, forage) et d'observation (piézomètre) vous sont mises à disposition sous **EMI** ou « Interface de gestion des données environnementales » (courbe de niveau, courbe enveloppe, suivi du biseau salé...).

EMI permet :

- De gérer **en continu et de sécuriser** la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- De mieux **anticiper** les risques de sécheresse et de dégradation de la ressource ;
- De **pérenniser** la ressource et d'optimiser son exploitation (vérification du débit spécifique, rabattement...).



Exemple de suivi du risque sécheresse (courbe enveloppe)



AquaStandard – Control ou Sécurité



Aqua3D



**② AMELIORER LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE EN DETECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT**

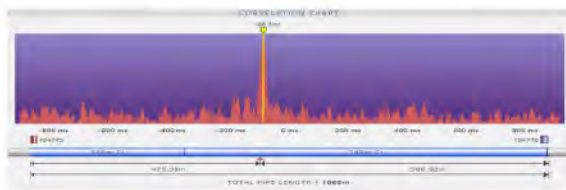
**EAR®** (Ecoute Active de Réseaux) permet :

- d'assurer une localisation précise des fuites et de les réparer au plus vite
- une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.



**ENIGMA3M®** permet :

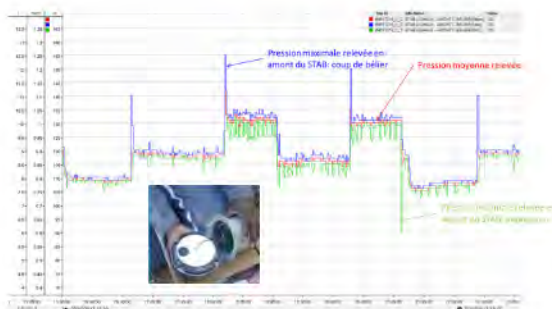
- des écoutes acoustiques géolocalisées
- des corrélations systématiques de nuit pour déterminer l'emplacement précis des fuites



**③ PRESERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE PERTE PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHENOMENES TRANSITOIRES**

**CELLO4S®** permet :

- de suivre en continu les **phénomènes transitoires** et l'évolution des **pressions** dans les conduites
- proposer des solutions pour limiter les **à-coups hydrauliques** qui fragilisent le réseau



**ENJEU 2 SECURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU**

**④ AMELIORER EN TEMPS REEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU**

**Intellitect®** (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.



**Réseau « sentinelle » : sécurisation de l'eau distribuée aux abonnés**



*Exemple de suivi d'évènement en réseau de distribution*





### ⑤ GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : R&D

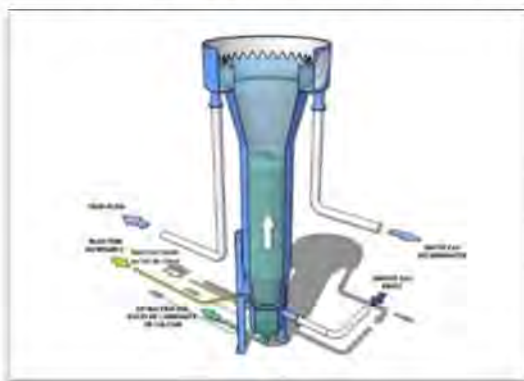
Les procédés de la R&D de SAUR GUADELOUPE :

- **Le CarboPlus®** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau (dont les métabolites de pesticides) et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.



**Le CarboPlus®** est l'outil le plus adapté pour éliminer les sous-produits de dégradation de pesticides ou métabolites (Métolachlore ESA et OXA, Alachlore OXA). Ces molécules considérées comme « pertinentes » par l'ANSES vont faire l'objet d'un suivi et d'une limite de qualité dans les eaux distribuées à 0.1 µ/l. Elles sont très présentes dans les eaux de surface ou souterraines qui nous servent à la production d'eau potable.

- **Le Calcyle®** est une solution visant à **réduire significativement la dureté de l'eau**. Ce traitement permet de protéger le réseau de distribution et de diminuer la gêne occasionnée par des eaux trop dures chez le consommateur.



### ENJEU 3 MAITRISE DE LA CONSOMMATION ET NOUVEAUX SERVICES AUX ABONNES

#### ⑥ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRACE A UNE TELERELEVÉ REELLEMENT INTER-OPERABLE

Grâce au suivi fin de la consommation des compteurs d'eau, la **Télérelève** permet :

- Aux consommateurs particuliers : de suivre au quotidien leurs consommations d'eau et d'être alerté en cas de consommation anormale.
- Aux consommateurs professionnels : de grouper leurs compteurs sur un même espace de suivi et de disposer d'un accompagnement personnalisé à la réduction de leur consommation par des bilans horaires.
- A la collectivité : au travers d'un portail dédié, de garder la maîtrise de son parc de télérelève en toute transparence, de suivre plus finement l'évolution des rendements de réseaux sectorisés et de maîtriser les consommations de ses compteurs communaux.



**PURE INNOVATION :  
NOS SOLUTIONS AU SERVICE  
DE L'EAU**



## LES REPRESENTANTS DU CONTRAT

### La collectivité

**Nom de la collectivité :** Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe  
**Le Président :** M. Jean-Louis FRANCISQUE  
**Siège :** Route de Blanchard - CS 80 002  
97190 LE GOSIER  
**Téléphone :** 0590 413 333  
**e-mail :** [servicedclient@smgeag.fr](mailto:servicedclient@smgeag.fr)



### Les collectivités adhérentes

Nom de la commune	Nom des Maires	N° téléphone Mairie
VIEUX-FORT	M. Héric ANDRE	05.90 92 02 30
BOUILLANTE	M. Thierry ABELLI	05 90 98 70 04
VIEUX-HABITANTS	M. Jules OTTO	05 90 98 42 02



### Agence régionale de santé

**Interlocuteur :** Katia FAURE  
**Adresse :** Dothémare ABYMES  
**Téléphone :** 05.90 99 64 59  
**Télécopie :** 05.90 99 49 49  
**e.mail :** [sophie.rousset2@ars.sante.fr](mailto:sophie.rousset2@ars.sante.fr)  
[Katia.FAURE@ars.sante.fr](mailto:Katia.FAURE@ars.sante.fr)



### L'Office de l'eau

**L'interlocuteur :** Mr LABAN  
**Adresse :** Imm Valkabois, ZA de Valkanaërs Rte de la Grande Savane  
97113 Gourbeyre Guadeloupe  
**Téléphone :** 0590 80 99 78  
**Télécopie :** 0590 80 02 21







**Le délégataire SAUR**

**Directeur Régional**

Nicolas TOUZET

**Directeur délégué**

Joseph FRANCILLETTE

**Adresse :**

Zone Artisanale de Calebassier 97100 BASSE-TERRE

**Téléphone :**

0590 99 36 00

**Télécopie :**

0590 81 14 44

**E-mail :**

[nicolas.touzet@saur.com](mailto:nicolas.touzet@saur.com)

[joseph.francillette@saur.com](mailto:joseph.francillette@saur.com)





4.

## LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous surveillance*